

Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°3 du 24 janvier 2021

Le 24/01/2021 à 10h00, en visioconférence, s'est réuni conformément à ses statuts le conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton.

Il a été établi la feuille de présence ci-annexée.

Feuille de Présence :

Civilité :	Nom Prénom :	Présence :	Pouvoir de :
Mme	GUY Émeline (EG)	X	
M.	HUVET Alexandre (AH)		
M.	LEFEBVRE Laurent (LL)		
M.	MOTAIS Stéphane (SM)		
M.	PETIT Nicolas (NP)	X	
M.	SCHMIT Alexis (AS)	X	
Mme	SERRE Aurélie (SA)	X	
M.	SPÉCIEL Jean-Pierre (JPS)	X	

Invités présents :

- Véronique BRAUD (VB)
- Franck DOUSDEBÈS (FD)
- Bruno PARAIN (BP)
- Bruno QUAIRAULT (BQ)
- Sophie TREBERN (ST)

Excusés :

- Maxime DUSSUD
- Alexandre HUVET
- Laurent LEFEBVRE
- Stéphane MOTAIS
- Florian ORY

Représentant plus du tiers des membres du Comité directeur (§art 12 des statuts), le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Cette feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

Le Président de séance

La Secrétaire de séance



Procès-Verbal du Conseil d'administration du Comité de Vendée de Badminton n°3 du 24 janvier 2021

Le 24/01/2021 à 10h00, en visioconférence, s'est réuni le conseil d'administration dont les échanges sont relatés ci-après :

Mot d'introduction du Président :

- ✓ Remerciements aux membres du Comité Directeur pour leur présence
- ✓ JPS informe les membres présents de la réception de retours très positifs de 2 clubs sur les PV de CA (plaisir à les lire et prise de conscience sur le rôle du Comité). Il indique également la réception du dernier PV de CA du CODEP 44.

Désignation du Président et du Secrétaire de séance, annonce de l'ordre du jour :

M. Jean-Pierre Spécil (JPS) préside la séance. Mme Emeline Guy (EG) exerce les fonctions de Secrétaire de séance.

Le Président de séance met à la disposition des administrateurs :

- ✓ La feuille de présence certifiée exacte et sincère, qui sera signée par le Président et la Secrétaire de séance (absence de pouvoir) ;
- ✓ L'ensemble des documents supports de la réunion communiqués en amont.

Puis il rappelle que le conseil d'administration est appelé à délibérer sur l'ordre du jour établi dans la convocation et repris ci-après, et que seules ces questions peuvent faire l'objet d'un vote :

- 1- Approbation du PV de CA n°2 du 18/12/2020
- 2- Présentation d'un point financier et échange sur l'activité de notre agent de développement
- 3- Point sur la reprise des championnats et compétitions, avec notamment le bilan du sondage auprès des clubs sur le planning de reprise
- 4- Point sur la politique tarifaire des championnats départementaux
- 5- Présentation du bilan des stages de Noël
- 6- Etat d'avancement de l'enquête auprès des clubs
- 7- Etat d'avancement des travaux de la Commission Communication
- 8- Etat d'avancement des travaux autour du partenariat fournisseur
- 9- Echange sur le développement du Parabad et l'association Solibad
- 10- Point d'étape sur l'organisation des Championnats de France Séniors 2022
- 11- Questions et informations diverses
- 12- Pouvoir à agir

Le Président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de CA n°2 du 18/12/2020

Exposé de la question

Il s'agit de valider le procès-verbal dressé suite à la dernière réunion de Conseil d'administration.

Synthèse des échanges et résolutions votées

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

Ce point n'appelle pas d'échange particulier.

- **Résolution n° 1** Le PV de CA n°2 est adopté en l'état.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Présentation d'un point financier et échange sur l'activité de notre agent de développement

Exposé de la question

En l'absence de Stéphane Motais, trésorier, le point financier pourra être réalisé lors d'une prochaine réunion de CA.

JPS annonce que, suite à la saisine du Comité Directeur par Maxime DUSSUD, ce dernier bénéficiera d'une formation de formateur fédéral au début du mois de février 2021, validée par JPS et SM. Cette formation de 2 jours coûte environ 600 € mais permettra à notre agent de développement de dispenser certaines formations sans l'intervention d'un formateur extérieur (ex. formations MODEF). JPS précise que cette formation est la plus utile dans l'immédiat pour le CODEP. Les autres souhaits de formation émis par Maxime pourront être étudiés par la suite.

Synthèse des échanges et résolutions votées

AS précise que compte tenu du coût d'une formation MODEF par exemple, cet investissement dans la formation de Maxime sera rapidement amorti.

- **Résolution n° 2** le Comité Directeur prend acte de ces informations.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3. Point sur la reprise des championnats et compétitions, avec notamment le bilan du sondage auprès des clubs sur le planning de reprise

NB. Le bilan du sondage auprès des clubs est annexé au présent procès-verbal

Exposé de la question

BQ dresse le bilan du sondage transmis aux clubs :

- ✓ 17 clubs répondants
- ✓ Des retours assez nets = la solution 1 plébiscitée (matchs aller + play off) > le souhait de la majorité des clubs est de jouer au maximum
- ✓ Un club aurait même souhaité jouer toutes les semaines mais cela peut être compliqué pour certains clubs qui ont beaucoup d'équipes et notamment des hommes engagés en championnats Homme et Mixte
- ✓ Cette proposition de calendrier sera probablement remise en question compte tenu des actualités sanitaires

Synthèse des échanges et résolutions votées

JPS propose d'attendre les prochaines directives nationales pour statuer sur l'organisation du championnat, en recherchant une solution qui respectera le souhait des clubs de jouer le plus possible.

- **Résolution n° 3** Lorsqu'il disposera des informations nécessaires, le Comité directeur formulera une proposition de reprise du championnat conforme au souhait des clubs.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sollicité par un autre CODEP des Pays de la Loire sur la reprise du championnat, BQ le tiendra informé de nos travaux.

4. Point sur la politique tarifaire des championnats départementaux

Exposé de la question

JPS rappelle la décision prise d'encaisser les chèques d'inscription des équipes en championnat par souci d'équité (certains ayant déjà payé par virement en début d'année). BQ précise qu'il n'a pas eu de retour de clubs à ce sujet. Pour mémoire, l'inscription s'élève à 25€ par équipe (20€ en Promobad).

JPS souligne que nous n'irons probablement pas au bout du championnat compte tenu de la situation et qu'un arbitrage sera donc à prendre sur la possibilité d'un remboursement (total/partiel) aux clubs. Toutefois, il semble tôt pour prendre cette décision, qui dépendra de la possibilité de poursuivre le championnat.

Synthèse des échanges et résolutions votées

EG remonte les interrogations de certains adhérents quant au remboursement de leur licence, étant donnée la pratique partielle ces deux dernières saisons. JPS indique que cette décision est propre à chaque club et que cela dépendra de la position de la FFBad. Cette dernière semble envisager de ne rembourser aucune licence car elle a besoin de cette recette pour maintenir son activité et préserver l'avenir. Pour AS, le paiement de la cotisation reflète l'adhésion à une association et à son projet, ce n'est pas uniquement un paiement pour la pratique sportive comme dans une salle de sport.

- **Résolution n°4** Le Comité directeur étudiera ultérieurement l'aménagement de sa politique tarifaire sur les championnats départementaux, en fonction des conditions effectives de reprise desdits championnats.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Echange avec Mme Sophie TREBERN, Présidente de la Ligue de Badminton des Pays de la Loire

Intervention de Mme Trébern

- ✓ Participation ponctuelle aux échanges de notre Comité de ce jour, notamment pour répondre à nos questions en lien avec notre ordre du jour
- ✓ Des réponses à nos interrogations financières (remboursement des clubs et des joueurs) peuvent être trouvées dans les [vœux Facebook live de Yohan PENEL](#), Président de la FFBad.
- ✓ Yohan PENEL a échangé avec la Ministre des Sports vendredi 22/01 et les perspectives ne sont pas positives. Nous n'avons pas de visibilité sur la suite à l'heure actuelle. La Ministre a espoir dans les masques adaptés à la pratique sportive qui seraient déjà utilisés au Danemark et pourraient arriver en France en mars 2021.

- ✓ Réunis hier en visioconférence, les Présidents de Ligue se sont donné pour objectif d'éviter une saison blanche. Ainsi, les membres du Top 12 se réunissent lundi 25/01 afin d'envisager leur reprise et de déclencher un effet cascade sur les autres niveaux (comme dans d'autres sports).
- ✓ ST salue la démarche d'enquête auprès des clubs que nous initiions. La Ligue reviendra vers nous pour faire un point à ce sujet. La contractualisation avec les Comités sera reconduite avec une enveloppe constante. Des actions changeront car elles étaient liées aux résultats de championnats mais d'autres lignes seront mieux dotées.
- ✓ La signature d'un partenariat avec Solibad doit intervenir prochainement.
- ✓ La Ligue est à notre écoute sur notre projet d'accueillir les Championnats de France Séniors 2022 et est favorable à soutenir les Comités départementaux motivés dans leurs projets. Un soutien pourrait être à imaginer autour de la communication, voire une contractualisation commune en appui au territoire hôte, dans une logique de mutualisation des ressources.
- ✓ Une proposition a été transmise aux clubs pour les Interclubs régionaux (ICR) (= organiser les rencontres sur 3 dimanches à raison de 3 rencontres par dimanche).

Synthèse des échanges

ST interroge les membres du CA sur la possibilité d'accueillir le Championnat Régional Jeunes (CRJ) en Vendée les 6 et 7 mars 2021.

- ✓ NP précise que, suite à la commission jeunes de la semaine dernière, Maxime DUSSUD devait contacter les clubs à ce sujet. Un mail a été transmis le 15/01.
- ✓ ST rappelle le besoin d'une réponse définitive avant le 2/02 car une décision sera alors prise en Bureau de la Ligue à ce sujet (maintien, annulation...). Une réunion aura lieu la semaine prochaine pour étudier les conditions de qualification aux Championnats de France Jeunes car beaucoup de Ligues ont du mal à organiser les CRJ. La Ligue donne la priorité à la Vendée pour accueillir le CRJ car le dernier TRJ a été annulé.
- ✓ JPS rappelle que deux autres Comités Départementaux semblent favorables à annuler le CRJ. Il s'inquiète du risque de motiver et mobiliser des clubs pour un événement qui n'aurait finalement pas lieu. La proposition pourrait être relayée plutôt dans les clubs représentés au CA et qui ont des installations susceptibles d'accueillir cet événement. ST partage ce constat. AS l'évoquera au sein de son club en CA le 26/01.
- ✓ Pour JPS, le club accueillant pourra être soutenu par les autres clubs. SA suggère de se répartir les catégories pour faciliter l'organisation et regrouper moins de monde dans les salles.
- ✓ JPS suggère que Franck DOUSDEBES fasse appel aux officiels techniques vendéens voire ligériens (arbitres et juges de ligne), avec l'appui de Stéphane CODET et Alexandre GOGÉ pour qu'ils officient sur cette compétition.

ST salue la dynamique du Comité et remercie les membres du Comité Directeur pour leur accueil.

5. Présentation du bilan des stages de Noël

Synthèse des échanges

JPS rappelle que 2 stages ont été organisés dans le courant des vacances de Noël 2020. Ils ont accueilli 12 et 15 participants.

Suite au bilan écrit dressé par Maxime DUSSUD, JPS souligne :

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- ✓ La satisfaction des participants
- ✓ Leur grand plaisir à repratiquer, leur grande envie de jouer
- ✓ L'intérêt à renouveler le stage du collectif jeunes
- ✓ Le déficit financier de ces deux opérations mais qui reste minime compte tenu de leur vocation et de leur réussite

Synthèse des échanges et résolutions votées

SA indique que certains parents ont trouvé la participation financière trop élevée (10 €, sans repas). AS suggère de voir avec le club d'origine des joueurs (participation).

JPS souligne que plusieurs aspects seront à considérer collectivement par la suite (transport, équipement matériel, textile...). SA évoque la mise en place d'une adhésion à l'année pour un jeune joueur qui rentre dans le collectif et qui pourra bénéficier de différents 'services' au fil de l'année.

JPS précise qu'il n'est pas favorable à la gratuité. SA confirme mais soulignait ce point de vigilance pour ne pas exclure certains enfants.

JPS précise que, de façon générale, il est important de parler des jeunes joueurs, car ils sont l'avenir des clubs et obtiennent de bons résultats mais il rappelle que nos clubs comportent une majorité d'adultes, à accompagner également.

En conclusion, JPS et AS constatent que le Comité a bien fait de maintenir ces stages.

- **Résolution n° 5** le Comité Directeur prend acte de ces informations.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6. Etat d'avancement de l'enquête auprès des clubs

Exposé de la question

Les travaux d'enquête ont débuté avec les premières prises de contact avec les clubs. Chaque membre du Comité directeur fait état de son avancement. Un membre du Comité n'a pas souhaité prendre part à ces travaux.

Chacun organise cet échange selon les souhaits de son interlocuteur (présentiel, visioconférence, entretien téléphonique). L'objectif principal de cette enquête est de connaître la situation, les souhaits et préoccupations des clubs afin de construire le projet du CODEP 85 pour la mandature 2020-2024.

Synthèse des échanges

EG s'interroge sur la prise en compte de l'impact de la situation actuelle dans cet entretien (contexte covid et arrêt de l'activité sportive), non prévue pour l'instant dans le questionnaire : interroge-t-on les clubs sur leurs problématiques spécifiques pour leur apporter des éléments de réponse ? JPS rappelle que l'entretien a pour objectif de construire le projet de demain et qu'hormis une réduction du coût d'inscription des équipes en championnat, le CODEP n'a pas de levier d'action. AS souligne que la Présidente du club de Noirmoutier trouve la démarche pertinente.

EG mettra à disposition une version word / PDF du questionnaire pour la préparation des entretiens et la diffusion aux personnes enquêtées. Un échange oral semble tout de même essentiel aux membres du Comité.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

JPS indique que ces enquêtes devront être menées d'ici fin février-début mars.

7. Etat d'avancement des travaux de la Commission Communication

Exposé de la question

SA précise que la Commission est mobilisée sur le nouveau site internet : Maxime DUSSUD a bien avancé sur la structure, et travaille maintenant sur le contenu. Les travaux sur l'affiche des joueurs vendéens de haut niveau n'ont pas encore débuté.

Synthèse des échanges et résolutions votées

JPS rappelle l'importance de ce travail, notamment en cas d'accueil des Championnats de France Séniors 2022. Maxime DUSSUD travaille également à l'identification des contacts médias.

JPS suggère d'éviter le terme CODEP pour le nom du site, car il n'est pas très parlant pour le grand public. SA propose plutôt une formule du type « Badminton Vendée 85 »

- **Résolution n° 7** le Comité Directeur prend acte de ces informations.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

8. Etat d'avancement des travaux autour du partenariat fournisseur

Exposé de la question

EG rappelle les échanges de la mission partenariat (10/12/2020) et présente les contours du dossier mis à jour.

Synthèse des échanges et résolutions votées

SA s'interroge sur ce que pourrait nous apporter ce partenaire fournisseur.

SA et EG rappellent qu'il convient de bien distinguer le partenaire fournisseur des partenaires entreprises qui pourraient, elles, apporter un soutien financier. Le dossier pourra être utilisé et adapté pour les démarches également.

JPS évoque les volants mais le chiffrage est difficile à établir car les besoins du CODEP sont limités et plusieurs clubs ont déjà un partenaire fournisseur auprès duquel ils sont engagés. JPS et AS suggèrent de tout de même prendre contact dans une logique économique de mise en concurrence (obtenir un coût inférieur pour contractualiser au nom du CODEP ou fournir des arguments de négociation aux clubs).

BP indique que cela pourrait aussi être l'occasion d'équiper de petits clubs qui n'ont pas nécessairement de partenaire. EG suggère de rajouter une question en ce sens dans l'enquête auprès des clubs pour obtenir un état des lieux de la situation et des besoins.

JPS identifie plusieurs modifications à apporter à la première version du dossier :

- ✓ Ajout des logos de la Ligue et de la FFBad
- ✓ Evoquer la formation des officiels techniques
- ✓ Ajouter un nombre de matchs par an

Il prendra part aux prochains travaux de la mission.

Selon JPS, il n'est pas nécessaire d'être trop formels dans notre demande. Il suggère de proposer au partenaire de l'aider à communiquer et de l'inviter à indiquer ce qu'il pourrait faire pour :

- ✓ Soutenir notre agent de développement

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

- ✓ Soutenir notre collectif jeunes
- ✓ Promouvoir nos officiels techniques
- ✓ Développer les clubs non affiliés
- ✓ Promouvoir la pratique adaptée...

NP invite à ne pas se priver des magasins sportifs qui proposent des offres avantageuses à certains clubs du département, y compris sur des marques spécialisées de volants (Yonex, Babolat). VB suggère de contacter aussi Forza pour échanger en direct.

AS peut rester en support car il gère cela en partie à Challans (équipement Adidas via plus de bad).

- **Résolution n° 8** le Comité Directeur prend acte de ces informations.
⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9. Echange sur le développement du Parabad et l'association Solibad

Exposé de la question.

JPS invite Véronique Braud à indiquer ce que nous pourrions faire pour promouvoir le Parabad et Solibad.

VB indique qu'elle intervient régulièrement dans les écoles, collèges et lycées sur le badminton en général et sur le badminton pour tous. Elle souhaite développer le sport pour tous dans les clubs et dans les écoles. Elle souhaiterait intervenir en collaboration avec le Comité car actuellement elle intervient seule. Elle indique ne pas avoir été reconnue, ni soutenue par le précédent Comité Directeur.

Elle propose d'associer à l'avenir un représentant du comité à ses interventions en milieu scolaire.

Synthèse des échanges et résolutions votées

BQ souhaite savoir si VB prévient le club local lors de ses interventions auprès des écoles ? Ce n'est pas le cas pour l'instant et ce sont les écoles qui viennent vers elle. VB précise que pour les UGSEL, l'école doit s'engager à mener une action pour soutenir financièrement la pratique sportive de Véronique. Une intervention commune pourrait être envisagée prochainement à Sainte-Hermine.

JPS souligne que VB fait la promotion de notre sport auprès de publics qui nous intéressent. Il indique qu'à ce titre le Comité se doit de la soutenir. De plus, VB contribue à faire rayonner le badminton par son activité et ses performances sportives. Une possibilité pourrait être de lui offrir des espaces où parler du badminton pour la soutenir. Il rappelle notre volonté de faire la promotion du Parabad sur le territoire et la possibilité de s'appuyer sur VB pour cela. Par ailleurs, elle a besoin d'un soutien financier pour poursuivre son projet sportif. Le Comité peut également s'interroger sur son souhait de soutenir VB en tant qu'athlète de haut niveau. Se posera alors la question des autres athlètes de haut niveau départemental. SA confirme que les plus jeunes aussi doivent être soutenus mais qu'ils sont moins la priorité, dans la mesure où ils bénéficient déjà de soutiens.

SA suggère d'inclure un volet sur le palmarès de VB dans le dossier partenariat et notre souhait de développer la pratique du parabadminton. Elle relève que les écoles sont probablement intéressées par des interventions extérieures en ce moment.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

VB fait part d'une requête : à l'heure actuelle, elle est accompagnée à titre personnel par un entraîneur de basket et sollicite le Comité pour mettre en place une intervention hebdomadaire de Maxime Dussud pour l'entraîner (ex. 2h dans la semaine) pour des apports plus techniques. Elle indique qu'une participation financière serait possible, à définir selon les partenaires financiers mobilisables autour de notre projet global.

Interrogée par SA sur la possibilité d'utiliser son image pour une affiche de promotion (cf PV de CA n°2), VB indique être favorable pour booster l'image du badminton sur la Vendée.

Interrogée par JPS sur le partenariat CODEP-Solibad, VB indique qu'il a été évoqué lors des Championnats d'Europe 2016. Elle se renseigne auprès de Solibad sur les suites données.

AS précise qu'il attend un retour de son ancien club sur des créneaux dédiés aux personnes souffrant de handicap mental. VB invite à ne pas créer de créneaux spéciaux pour favoriser l'intégration. Elle se tient disponible pour intervenir auprès des personnes porteuses de handicap dans les clubs.

Suite au départ de VB, les membres du Comité partagent leur souhait d'établir un partenariat gagnant-gagnant avec Véronique Braud. Une intervention hebdomadaire de Maxime Dussud en tant qu'entraîneur pourra être étudiée. La possibilité d'intervenir conjointement dans les écoles est également approuvée. VB pourrait être cooptée au sein du CODEP pour la promotion du badminton.

JPS suggère d'établir une convention pour établir ce partenariat et garantir un fonctionnement clair pour tous, notamment sur le volet financier. Cette convention pourrait prévoir les modalités d'intervention de Maxime et de mobilisation de la dotation attribuée par nos futurs partenaires financiers.

- **Résolution n° 9** Les membres du Comité Directeur confirment leur souhait de collaborer avec Véronique Braud pour la promotion du badminton en Vendée et travailleront à la formalisation de ce partenariat.
- ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

10. Point d'étape sur l'organisation des Championnats de France Séniors 2022

Exposé de la question

JPS apporte plusieurs précisions suite aux échanges du dernier CA :

- Maxime DUSSUD prépare actuellement le dossier de candidature mais la poursuite des démarches nécessite l'aval du Comité directeur
- Ce dossier doit être transmis pour fin mars
- Les aspects financiers et partenariaux notamment doivent être approfondis
- Jean-Philippe GUIGNARD, Président du CDOS85 a informé qu'il fournirait une lettre de soutien et contribuerait à mobiliser des bénévoles
- Vendée tourisme pourrait accompagner la gestion de l'événement
- Une rencontre est à prévoir avec le service communication du Département (pour affichage, carré VIP...)

Il invite les membres du Comité directeur à considérer la décision de candidater et de constituer un groupe de quelques personnes qui se mobiliseront pour déposer un dossier de candidature.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901
RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

A terme, il conviendra de constituer un groupe de travail comportant une dizaine de responsables de pôles. Il précise que Stéphane Motais, trésorier du CODEP, ne souhaite pas assurer spécifiquement le suivi financier de ce projet.

Synthèse des échanges et résolutions votées

Les membres du Comité sont globalement favorables au fait de poursuivre les démarches. Ils y voient une belle opportunité pour la Vendée.

BP invite à la vigilance sur le volet financier du projet (compte tenu des expériences des championnats jeunes et vétérans passés), car des soutiens financiers n'auraient finalement pas été versés. Pour autant, il confirme son intérêt et son intention d'être bénévole. JPS informe que les représentants du Vendéspace ont souligné que les Championnats de France peuvent être plus lourds financièrement car ils ne bénéficient pas du même soutien de la FFBad. NP partage cette inquiétude sur l'aspect financier et s'interroge également sur la mobilisation des bénévoles (qui est variable selon les secteurs).

Après interrogation de BP, il est confirmé que nous disposons du retour d'expériences de 3 territoires organisateurs :

- Le budget est compris entre 80 000 et 120 000 €
- Le résultat est compris entre – 1 000 € et + 11 000 €

La complexité d'installation de la salle est soulignée (notamment les parquets). Il est confirmé par JPS que les bénévoles seront guidés par des techniciens du Vendéspace. BP invite à s'assurer de la fourniture et de la livraison des équipements.

AS est motivé par l'événement mais fait part de ses interrogations, n'ayant pas organisé d'événements de cette envergure jusqu'à présent. Il s'interroge également sur sa disponibilité. SA souligne le fait que beaucoup de bénévoles aiment les manifestations et se rendront disponibles pour le jour J, mais s'interroge également sur la préparation. JPS rappelle que l'événement ne pourra pas être organisé par les seuls membres du Comité directeur. Les responsables de pôle seront recherchés à l'extérieur des membres du Comité directeur. Ces derniers pourraient alors intervenir en supervision.

SA suggère de constituer un groupe de travail pour candidater. Trois à quatre membres du Comité directeur sont intéressés : JPS, SA, AH voire LL. D'autres personnes ressources sont déjà identifiées : David Beleteau (Président du club de Challans), Franck Dousdebès, Maxime Dussud. Il est proposé que les autres membres du Comité directeur reçoivent les documents de travail liés au projet et puissent réagir s'ils le souhaitent. Les fiches de poste des responsables de pôles seront sollicitées auprès de la FFBad pour pouvoir constituer l'équipe.

- **Résolution n° 10** Les membres du Comité Directeur confirment leur souhait de poursuivre les démarches en vue d'une candidature pour accueillir les Championnats de France Séniors 2022 au Vendéspace. Un groupe de travail est constitué pour la préparation de cette candidature. Des responsables de pôles seront identifiés pour préparer l'action sous la supervision des membres du Comité Directeur en cas de sélection de notre candidature.

⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité

11. Questions et informations diverses

Communication concernant le CODEP85

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

La Ligue souhaite communiquer sur notre Comité et a proposé la préparation d'un portrait de JPS. Ce dernier a suggéré plutôt de faire une information sur l'action du Comité. Un article devrait paraître dans la newsletter de la Ligue. Elle souhaitait également mettre un club en avant : le club de Saint-Florent-des-Bois a été proposé compte tenu de son investissement, notamment pour les jeunes.

Le CDOS 85 souhaitait également communiquer sur le Président du CODEP. JPS a proposé un article sur le badminton et sur nos actions.

Dotation du Département

Le Département de la Vendée souhaite doter les sports de raquettes en matériel. Nos besoins en volants et raquettes minibad ont été transmis (le Département souhaitait financer l'achat de raquettes).

Information du CDOS85

JPS suggère que nous communiquions nos PV de CA au CDOS 85.

Avis du Comité Directeur

Favorable

Actualités commission logistique

NP indique qu'il réalise actuellement le recensement des clefs des différents locaux. Il semblerait que d'anciens dirigeants n'aient pas restitué les clés qui leurs avaient été confiées. Il ne peut donc pas faire l'inventaire. De son côté, MD a réalisé un état des lieux du matériel informatique. Il est à noter qu'il travaille avec son ordinateur personnel à l'heure actuelle.

Prochaine formation GEO

BP rappelle qu'elle est prévue les 6 et 7 mars 2021 pour l'instant.

Organisation des Championnats interclubs

AS souhaiterait que la possibilité d'organiser les rencontres de championnat le week-end soit abordée. JPS rappelle que lors du dernier CA, il a été acté le principe de réunir les Présidents et capitaines au printemps pour échanger sur le championnat. EG rappelle également que des questions sont prévues dans l'enquête auprès des clubs sur l'organisation du championnat.

Ces points, ne figurant pas à l'ordre du jour, n'appellent pas de vote du Comité Directeur.

12. Confirmation du pouvoir à agir sur les différents points de l'ordre du jour

- **Résolution n°12** Le Comité Directeur donne tous pouvoirs au Président de l'association pour prendre les mesures nécessaires en application des présentes résolutions.
 - ⇒ Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JPS fait part de sa satisfaction quant à la conduite des travaux du Comité et remercie les participants pour leur disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

Comité de Vendée de Badminton

202 boulevard Aristide Briand - BP 167 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX association loi de 1901

RNA w852003555 - SIRET n°44853312500010 - FFBAD n° PDLL.85.00.000

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance, le Président du Comité et la Secrétaire du Comité.

Le Président de séance



La Secrétaire de séance



Le Président du Comité



La Secrétaire du Comité



Nota : ce PV de CA une fois signé, ne pourra faire l'objet, de modifications, rectifications que lors de la prochaine réunion du conseil.